

(Quadria



GESTION DES DEEE

TABLE DES MATIERES

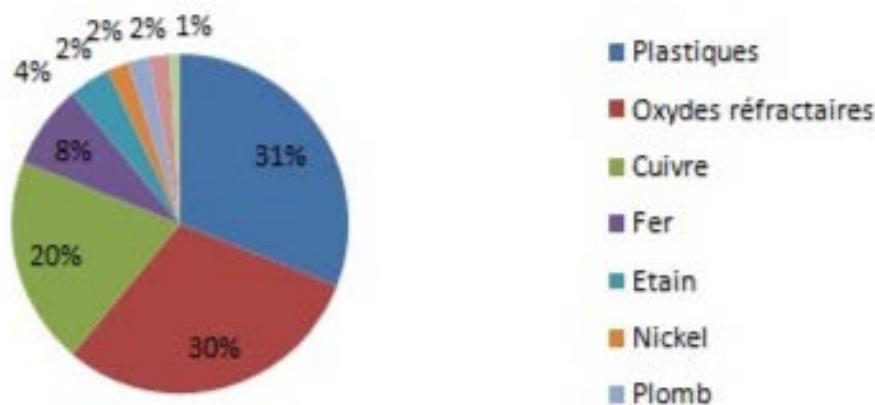
Préambule	2
Rappel sur la réglementation.....	3
L'engagement de Quadria	4

PREAMBULE

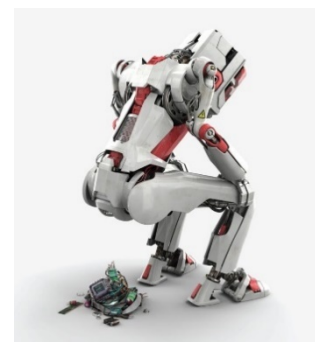
Un DEEE, ou Déchet d'Équipement Électrique et Électronique, est le déchet d'un équipement fonctionnant grâce à des courants électriques ou des champs électromagnétiques, c'est à dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

En 2014, 41 800 000 tonnes de déchets électriques et électroniques ont été jetés dans les poubelles dans le monde. Moins d'un sixième de ces déchets ont été correctement recyclés alors qu'ils renferment de précieuses ressources comme l'or, le zinc ou encore le cuivre. Ces déchets jetés avaient une valeur de 48 millions d'euros. Fait aggravant, les DEEE contiennent des composants dangereux pour l'environnement comme le mercure ou le chrome.

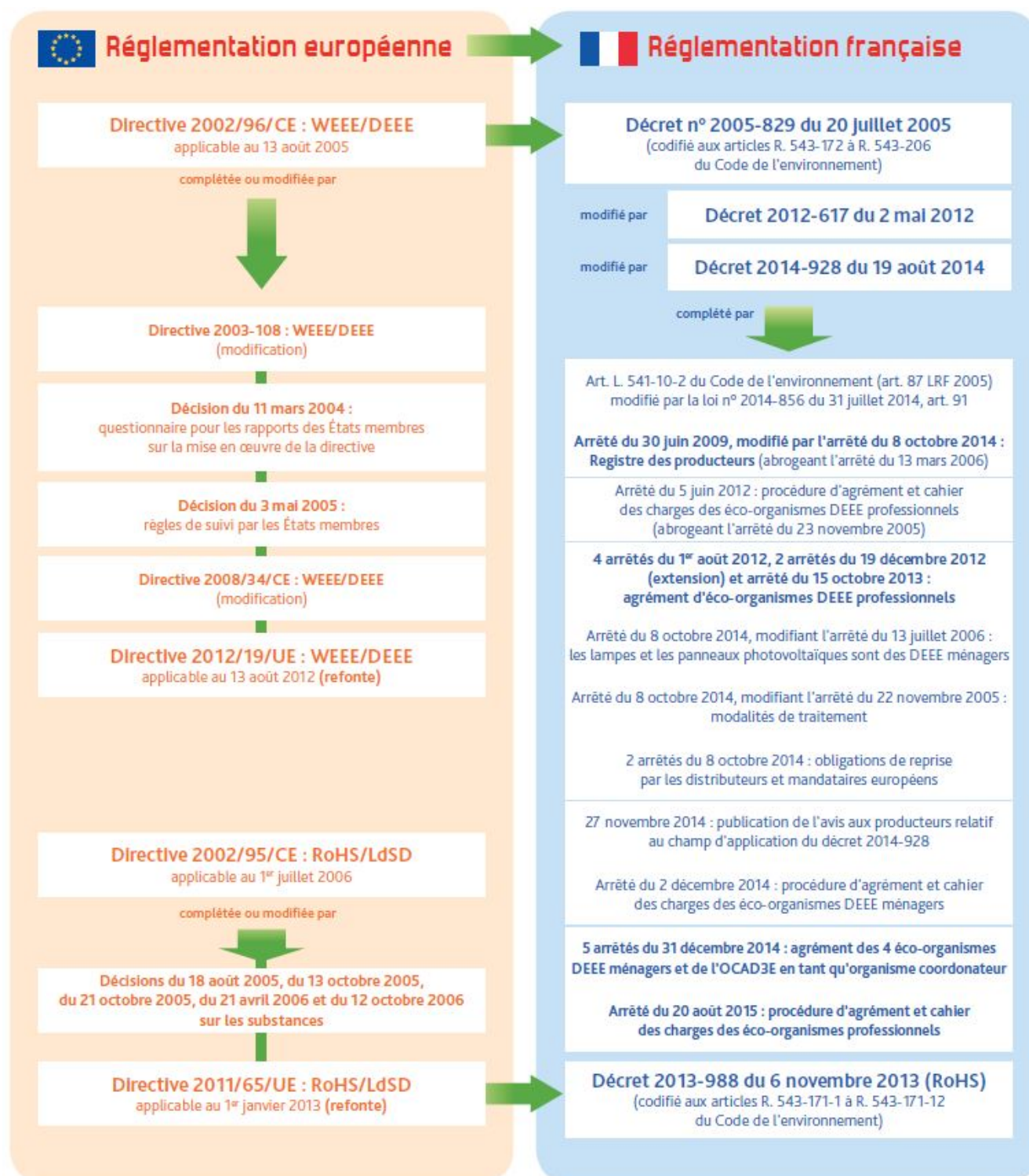
Composition des DEEE



Dans le classement des pays qui produisent le plus de déchets électriques et électroniques, la Norvège est première avec 28,4 kilos par habitant. La France est 8ème de ce classement avec 22,2kg par habitant. L'Afrique est le continent qui produit le moins de e-déchets avec 1,7 kilos par habitant.



RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION



Le Décret d'application 2005-829 de la directive européenne (WEEE) portant sur la prise en charge des équipements électriques et électroniques fait obligation aux producteurs/distributeurs de pourvoir à leur élimination par une valorisation maximale des matières contenues.

L'Union Européenne veut canaliser et encadrer son gisement de déchets électroniques, en croissance permanente en faisant peser des obligations de recyclage sur les professionnels.

A partir de 2019, les pays membres devront ainsi collecter au moins 85 % de leurs déchets électriques et électroniques, et mieux les valoriser et recycler, d'après une directive adoptée en 2012 par le Parlement européen.

« Le taux de collecte minimal à atteindre annuellement sera de 65 % des équipements électriques et électroniques mis sur le marché d'un État membre au cours des trois années précédentes ou de 85 % des déchets issus de ces équipements produits sur son territoire ». Ce taux de collecte des DEEE devra augmenter progressivement de 2016 à 2019.

Le recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, permet d'agir en faveur de l'environnement en participant à l'économie des ressources naturelles en matières premières et en limitant l'impact sur l'environnement de déchets tels que les métaux lourds et les terres rares.

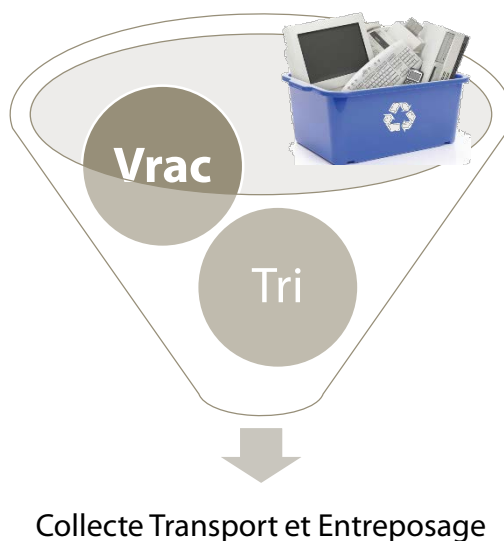


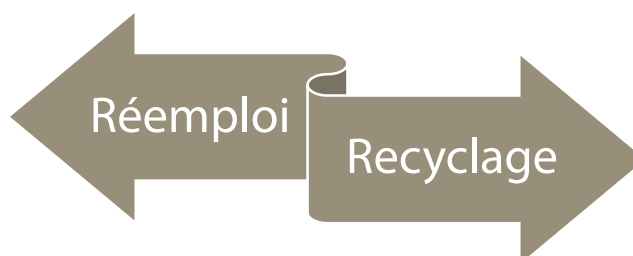
L'ENGAGEMENT DE QUADRIA

Quadria s'inscrit dans le cadre de la directive européenne pour satisfaire aux exigences techniques et environnementales de la directive, pour répondre aux attentes de ses clients, collectivités et industriels.

Quadria a ainsi décidé de mettre en place sa propre filière de traitement des DEEE pour ses besoins internes et pour ceux de ses clients sur le territoire français.

Ce dispositif complet a également l'ambition d'aller au-delà des objectifs des directives françaises et européennes car il a aussi pour but de valoriser les équipements et de réduire les coûts des traitements.





-  Brokerage
-  SAV
-  Don
-  Recyclage Matière
-  Valorisation énergétique
-  Elimination contrôlée

Une consultation des 3 Majors du recyclage des déchets français est en cours afin de finaliser cette démarche et de la proposer à tous les clients de Quadria.